19/09/2024

**A TOUS LES MEMBRES ASSURANT DES SERVICES OCCASIONNELS**

**ÉLECTIONS OCTOBRE 2024**

**Que doivent faire les voyageurs séjournant à l’étranger le 13 :10 :2024 ?**

A Bruxelles en Wallonie et dans la communauté germanophone, pour les élections communales, le vote est obligatoire à partir de 18 ans. Les personnes qui ne peuvent pas voter peuvent donner [une procuration](https://elections.fgov.be/electeurs-que-faire-en-cas-dindisponibilite-le-jour-du-vote/le-vote-par-procuration) dans certains cas. C'est le cas, entre autres, en raison d'un séjour temporaire à l’étranger au moment du vote.

1. **Avant les élections** : Si vous êtes dans l'impossibilité d'y assister en raison d'un séjour temporaire à l'étranger le jour du vote, il est préférable de contacter au préalable le bourgmestre de votre commune. Ce dernier établit, sur la base de pièces justificatives ou d'une déclaration sur l'honneur, que la personne n'est pas en mesure de remplir son obligation de voter parce qu'elle se trouve à l'étranger. Ce formulaire peut également être utilisé pour ajouter à la procuration. Le vote par procuration permet d'éviter le risque [d'amende](https://elections.fgov.be/electeurs/que-faire-en-cas-dindisponibilite-le-jour-du-vote).
2. **Après les élections** : Si vous n'avez pas voté en personne et n'avez pas donné de procuration, il était préférable d'écrire au juge de paix de votre canton le plus tôt possible et d'expliquer pourquoi vous ne pouviez pas voter. Les pièces justificatives doivent être jointes à la lettre. Cela comprend un billet de voyage, un certificat d'agence de voyage, une facture d'hôtel, un certificat délivré par les autorités locales (par exemple la police) et tout autre document qui indique raisonnablement que l'électeur se trouvait à l'étranger le 13/10 /2024. Le juge de paix a le droit de décider ce qui peut ou non être considéré comme une abstention légitime.

Ci-dessous un exemple d’attestation :

***Entête de l’agence de voyages (nom, adresse, registre de commerce, …***

**ATTESTATION CONCERNANT LES ELECTIONS DU 09/06/2024** (\*)

Le soussigné, ……………………………………………………………………………………………….……………………., agent de voyages, confirme par la présente que pour le voyageur : (nom):…………………………………………………………..………….………

(adresse) :.……….………………………………...…………………………………………………………………………………………..…………..

un voyage a été réservé avec destination ………………………………………………………………………………………….………..

Date de départ …………………..……………….…date de retour………………………………..............

A cause de ce voyage et ce séjour à l’étranger, le voyageur susnommé ne pourra se présenter le 13/10/2024 pour accomplir ses obligations électorales.

Fait à ………………………………………… le …………………….

Signature de l’agent de voyages.

(\*) une attestation par voyageur.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de certificat que vous pouvez établir en tant qu'entrepreneur si votre chauffeur doit travailler le jour des élections :

*Entête firme (nom, adresse, etc…)*

**ATTESTATION DE L’EMPLOYEUR POUR LES ELECTIONS DU 09/06/2024**

Je, soussigné, ………………………………………………………………………………………………………………………..*(nom et prénom)*

confirme en qualité de ………….……………..……………………………………………………………………………………….…*(fonction)*

de ……………………………………………….…...…………………………………………………………....…….………*(nom + adresse firme)*

que la présence au travail de ……..............................................................................*(nom et prénom travailleur)*

résidant à….………………………………………………………………………………………………………………………*(adresse travailleur)*

est indispensable le jour des élections (dimanche le 9 juin 2024).

Pour cette raison il / elle sera dans l’impossibilité de se présenter au bureau de vote.

Etabli à ………………………… le ………………….

Signature de l’employeur + Cachet de la firme

………………………………………………..

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. **Voter par procuration :**

Les électeurs qui se trouvent le 13/10/2024 à l'étranger pour des raisons professionnelles, de service, d'études, pour tourisme ou un séjour de vacances, peuvent sous certaines conditions voter par procuration. A cet effet, ils désignent un mandataire qui ira voter en leur nom dans le bureau de vote de leur domicile en Belgique.

Si vous faites partie d'une de ces catégories ou si vous désirez de plus amples renseignements, vous pouvez obtenir des informations plus détaillées sur [ce site](Belangrijk:%20de%20vrederechter%20beoordeelt%20of%20uw%20motivatie%20al%20dan%20niet%20kan%20beschouwd%20worden%20als%20een%20gewettigde%20onthouding.)

Vous y trouveriez les formulaires :

* Formulaire de procuration pour les électeurs de la région **bruxelloise** : [NL](https://verkiezingen.fgov.be/sites/2024.elections.fgov.be/files/inline-files/FormulierACF9BisVolmachtformulier09juni2024Brussel.pdf) - [FR](https://elections.fgov.be/sites/2024.elections.fgov.be/files/inline-files/FormulaireACF9BisProcuration9juni2024Bruxelles.pdf)
* Formulaire de procuration pour les électeurs de la région **wallonne**: [FR](https://elections.fgov.be/sites/2024.elections.fgov.be/files/inline-files/FormulaireACE11Procuration9juni2024Wallonie.pdf)
* Formulaire de procuration pour les électeurs de la **Communauté germanophone**: [DE](https://wahlen.fgov.be/sites/2024.elections.fgov.be/files/inline-files/FormularACEG9bis_DE.pdf)

**Attention**: faites-le à temps, car certaines formalités doivent être accomplies dans un délai déterminé.

--------------------------------